

CONDITIONS D'ADOPTION

Avant d'adopter un compagnon, avez-vous pensé...

- A ce que vous en ferez quand vous partirez en vacances ?
- Que le bac à litière du chat doit être nettoyé une ou deux fois par jour ?
- Que si votre animal est malade, il faudra payer le vétérinaire et les médicaments ?
- Qu'il s'agit non d'un objet, mais d'un être vivant qui a, lui aussi, son caractère et ses besoins ?
- Que l'adoption est un engagement sur la durée (un chat peut vivre 20 ans) ?

CONDITIONS D'ADOPTION

Les obligations concernant l'adoptant :

1. Etre majeur.
2. Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
3. Communiquer sans tarder les nouvelles coordonnées en cas de changement de domicile ou de numéro de téléphone.
4. S'engager à faire les rappels de vaccination de votre chat.
5. Aviser le plus rapidement possible les associations de protection animale, la police locale, la gendarmerie, la fourrière, la municipalité en cas de perte de l'animal.

VOS ENGAGEMENTS

1. Bien traiter l'animal, à lui donner nourriture, soins et habitat convenables, à ne pas le laisser à l'attache, ni le laisser vivre seul en permanence dehors (garage, balcon, etc.).
2. Communiquer tout changement d'adresse afin de permettre le suivi de l'animal.
3. Ne pas le donner ou vous en débarrasser, sous quelque prétexte que ce soit, ni le faire euthanasier (sauf cas grave constaté par un vétérinaire), sans en avoir informé l'AFELP.
4. A faire stériliser l'animal, au cas où cela n'aurait pu se faire avant (animal trop jeune), à l'âge de 6 mois. Un justificatif vétérinaire sera demandé pour la restitution du chèque de caution.
5. A faire tous les rappels de vaccin garantissant le bon état sanitaire de l'animal.

VOS CONTACTS :

06.98.68.58.49

06.98.68.30.04

AFELP95@GMAIL.COM

FRAIS D'ADOPTION



- **CHATON** : participation de 150€ pour l'identification par puce électronique, test FIV FelV, vermifuge et antiparasitaire, primo vaccination contre le typhus et le coryza. Un chèque de caution de 140€ vous est également demandé, il sera détruit lors de la stérilisation de l'animal, en contrepartie du certificat de stérilisation.
- **ADULTE** : entre 100€ et 250€ en fonction des soins effectués par l'association correspondant à minima à l'identification, test FIV/FelV, vermifuge et antiparasitaire.
- **CHATON / ADULTE** typés ou poils mi-longs : afin d'éviter les trafics et les "achats" pour la reproduction, les chats typés demandent une participation plus importante de 300€.

Cette somme permet de participer aux frais d'hébergement et aux soins vétérinaires reçus par l'animal. Elle comprend aussi l'adhésion à l'association et nous permet de continuer notre politique de stérilisation des chats adultes.

Si ces tarifs vous surprennent, nous vous déconseillons d'adopter un animal : adopter est aussi un engagement financier et les frais vétérinaires ont un coût dont vous devez prendre conscience avant d'adopter.